



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE À L'ACQUISITION D'UN VELO À ASSISTANCE ELECTRIQUE

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite met en œuvre un dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Dans ce cadre, la Ville fixe le montant de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique à 100 € par matériel acheté neuf ou d'occasion (avec facture d'achat) et par bénéficiaire majeur résidant à Oullins-Pierre-Bénite sans condition de ressources.

Cette aide financière est proposée aux riverains si la demande est effectuée au plus tard 12 mois après l'acquisition du matériel.

Cette subvention concerne les vélos à assistance électrique au sens de la définition de la directive 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 kilomètres / heure, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (correspondance de la norme française NF EN 15194).

LE DEMANDEUR (particulier)

Nom

Prénom

Adresse N° Rue

Code Postal : Ville : **OULLINS-PIERRE-BENITE**

Tél : Email :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Afin de mieux vous connaître, merci de répondre aux questions suivantes :

Vous êtes un homme une femme

Vous vivez seul seul avec enfant(s)
 en couple en couple avec enfant(s)

Vous êtes élève de l'enseignement primaire ou secondaire
 étudiant / apprenti / en formation
 en activité
 sans emploi
 retraité

Pour les personnes en activité, vous êtes : artisan/ commerçant / chef d'entreprise
 cadre et assimilé profession intermédiaire
 employé ouvrier
 agriculteur

Votre âge 16-17ans 18-34 ans 35-54 ans
 55-64 ans 65 ans et plus

Vous utilisez le plus souvent les transports en commun (TCL) le train
 la voiture le scooter / moto
 le vélo la marche

Vous disposez déjà d'une voiture d'un scooter/moto/cyclomoteur
 d'un vélo d'un vélo à assistance électrique
 d'un abonnement à un service de vélos en libre-service
(Vélo'v ou autre)

Vous utiliserez votre vélo éligible à l'aide de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite principalement pour aller au :

travail ou lieu d'études loisirs achats / démarches

Pour ce déplacement, le vélo éligible à l'aide de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite va-t-il remplacer un autre véhicule ?

non oui, lequel

Envisagez-vous d'utiliser le vélo éligible à l'aide de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite en combinaison avec les transports publics (train, bus, métro...) ? oui non

Vous allez garer votre vélo éligible à l'aide de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite

dans la rue un parking
 un garage une cour
 votre domicile

Pratiquez-vous déjà le vélo régulièrement dans les rues d'Oullins-Pierre-Bénite ? oui non

Auriez-vous acheté ce vélo même sans l'aide à l'achat ? oui non

PIECES A FOURNIR

- Le présent formulaire de demande dûment complété
- Les deux exemplaires originaux de la convention d'attribution de l'aide à l'achat, revêtus de sa signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »
- La copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique uniquement
- La copie de la facture d'achat acquittée du vélo éligible à l'aide, comportant le nom et l'adresse du demandeur
- Un justificatif de domicile (copie complète du dernier avis d'imposition pour le paiement de la taxe d'habitation, ou quittance de loyer ou facture d'un fournisseur d'énergie aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du vélo)
- L'attestation sur l'honneur jointe au présent formulaire de demande dûment complétée et signée
- Le relevé d'identité bancaire du demandeur

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné.

Envoyer le dossier à :

**VILLE D'OULLINS-PIREE-BENITE
HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX**

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à procéder à la gestion des dossiers de demandes de subvention dans le cadre de l'acquisition de vélos à assistance électrique. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées. Elles seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la satisfaction de cette finalité. Les droits d'accès et de rectifications prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de la Mairie d'OULLINS-PIERRE-BENITE. Par ailleurs, les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et d'effacement (art 17 du RGPD) s'appliquent au présent traitement. Il suffit pour cela d'adresser un courrier muni de votre identité à L'adresse mail suivante : dpo.oullins@lq-partenaires.fr ou à L'adresse postale suivante : Mairie d'OULLINS-PIERRE-BENITE, à l'attention du DPO, Place Roger SALLENGRO 69600 OULLINS-PIERRE-BENITE